

## Renseignements généraux

Les renseignements demandés dans ce formulaire permettent au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (ci-après, le « Ministère ») de déterminer si vous êtes admissible à une aide financière pendant que vous suivez une formation d'appoint pour une profession ou un métier admissible au Programme d'aide financière pour la formation d'appoint en reconnaissance des compétences (PAFFARC) (ci-après, le « programme »).

Veillez noter qu'en signant et en transmettant le présent formulaire au Ministère, vous consentez à ce que l'établissement d'enseignement ou l'organisme de réglementation ayant prescrit la formation d'appoint ou le stage non rémunéré communique au Ministère les informations suivantes à votre sujet, afin de confirmer votre admissibilité à l'aide financière :

- Votre nom, votre prénom et votre date de naissance pour permettre au Ministère de vous identifier ;
- Les informations relatives à la prescription fournie par l'organisme de réglementation ;
- Votre présence ou non aux cours suivis dans le cadre de la formation d'appoint, ainsi que le nombre et la durée de vos absences et leurs raisons ;
- Votre abandon ou votre expulsion par l'établissement d'enseignement ;
- S'il y a lieu, vos difficultés d'apprentissage (difficulté à communiquer ou à comprendre les informations) vécues pendant la formation d'appoint dans l'objectif de vous offrir un soutien ;
- Votre réussite de la formation d'appoint ou son échec.

Veillez noter que ces renseignements sont obligatoires sans quoi nous ne pourrions procéder au traitement de votre demande.

Veillez consulter notre site Web (<https://www.quebec.ca/immigration/travailler-quebec/faire-reconnaitre-competences-acquises-etranger/aide-financiere>) pour connaître les professions et les métiers pour lesquels les formations d'appoint sont admissibles au programme.

Si vous êtes inscrit(e) pour suivre une formation d'appoint admissible au programme et offerte par un établissement d'enseignement du Québec à temps complet (sous-volet 2A) ou à temps partiel (sous-volet 2B) ou pour effectuer un stage non rémunéré prescrit par un organisme de réglementation admissible au programme (sous-volet 3B) :

- Vous devez présenter votre demande d'aide financière, remplie et signée, dès le début de votre formation d'appoint ou au plus tôt jusqu'à trois semaines avant le début de votre formation ou stage. Vous devez respecter le délai, car son irrespect entraînera la perte en partie ou en totalité de votre aide financière.
- Vous ne devez pas déposer une demande d'aide financière si votre formation d'appoint est terminée depuis huit semaines ou plus.
- Veillez noter que si vous êtes admissible à l'un de ces volets du programme, l'aide financière peut être accordée rétroactivement, dans la limite maximale de huit semaines précédant la date de soumission de votre demande, sans toutefois dépasser la date de fin de votre formation ou stage.

Le Ministère évaluera votre dossier et confirmera votre admissibilité à l'aide financière du programme.

Si vous êtes prestataire de l'aide financière de dernier recours offert par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ou si vous êtes prestataire de l'assurance-emploi du gouvernement du Canada, vous devez communiquer avec le bureau de Services Québec le plus près de votre résidence avant de remplir ce formulaire puisque les montants d'aide financière reçus dans le cadre du programme pourraient modifier le montant de vos prestations.

Prenez note que le Ministère n'effectue aucun prélèvement à la source aux fins de retenue d'impôt sur l'aide financière qui vous sera versée si vous êtes admissible au programme. Par conséquent, nous vous invitons à calculer et à mettre de côté des montants provisionnels périodiques suffisants pour le paiement de l'impôt, s'il y a lieu, dans le cadre de votre prochaine déclaration de revenus.

Si vous êtes admissible, l'aide financière qui vous sera versée est tributaire d'une participation assidue à votre formation d'appoint ou à votre stage non rémunéré. À cet effet, vous devez déclarer mensuellement vos absences en transmettant le formulaire de déclaration d'assiduité (A-9118-F0) au Ministère dans les délais prescrits.

Veillez noter que si vous êtes admissible à l'aide financière, cette dernière vous sera versée pour une ou plusieurs interruptions prévues dans le calendrier de votre formation pour un maximum de 15 jours ouvrables, la période d'interruption payée dépend de la durée de votre formation d'appoint et du sous-volet du programme tel que précisé sur notre site Web à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/immigration/travailler-quebec/faire-reconnaitre-competences-acquises-etranger/aide-financiere/apres-demande>. L'aide financière ne sera pas versée lors d'une interruption pour des raisons personnelles ou familiales qui n'est pas prévue dans le calendrier de votre formation d'appoint, sauf pour un motif accepté par le Ministère (par exemple pour une hospitalisation, un arrêt maladie ou un décès d'un proche), auquel cas, l'aide financière établie est maintenue pour une période maximale de 10 jours ouvrables.

Veillez noter que certaines fonctionnalités du présent formulaire sont protégées par le Ministère, et qu'une quelconque modification à la structure ou aux propriétés du formulaire faite par vous pourrait entraîner des délais de traitement supplémentaires de votre demande d'aide financière. Vous pourriez également devoir soumettre de nouveau le formulaire si nécessaire.

---

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à l'aide financière, vous devez :

- Résider au Québec;
- Être une personne âgée d'au moins 18 ans au moment du début de la formation d'appoint;
- Avoir obtenu, à l'extérieur du Canada, un diplôme ou une formation menant à l'exercice, au Québec, d'une profession ou d'un métier couvert par le programme;
- Avoir reçu une prescription d'un organisme de réglementation du Québec visant à mettre à niveau vos compétences acquises à l'étranger (pour les professions ou les métiers réglementés);
- Suivre une formation d'appoint à temps complet, à temps partiel ou sous forme d'un stage non rémunéré prescrit par un organisme de réglementation destinée à la clientèle visée par le programme;
- Posséder un numéro d'assurance sociale (NAS) ou un numéro d'identification-impôt (NII) ou un numéro d'identification temporaire (NIT);
- Ne pas recevoir des prestations d'une allocation d'un autre ministère ou d'un autre organisme gouvernemental pour la même formation d'appoint ou stage non rémunéré.

Vous devez aussi être dans l'une des situations suivantes :

- Être citoyenne canadienne naturalisée ou citoyen canadien naturalisé;
- Avoir la résidence permanente;
- Personne en séjour temporaire ayant un permis de travail d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada;
- Titulaire d'un Certificat d'acceptation du Québec (« CAQ travail » ou « CAQ études »);
- Titulaire d'un Certificat de sélection du Québec (CSQ).

**Important :** La personne immigrante titulaire d'un permis temporaire doit s'assurer de respecter les conditions liées à son statut. Si l'inscription à une formation d'appoint à temps complet n'est pas conforme à ces conditions, la personne immigrante peut perdre son statut de résident temporaire. Le non-respect des conditions de son séjour peut également entraîner un refus lors d'une prochaine demande de séjour au Québec ou ailleurs au Canada. Il est de la responsabilité de la personne immigrante de connaître les conditions liées à son statut d'immigration et déterminées par le gouvernement du Canada afin de s'assurer de les respecter.

## Documents à joindre à votre demande d'aide financière

1. Le formulaire de demande d'aide financière récurrente pour la participation à la formation d'appoint y compris un stage non rémunéré prescrit par un organisme de réglementation dans les sous-volets 2A, 2B ou 3B du programme;
2. La preuve d'inscription à la formation d'appoint ou la preuve de participation au stage non rémunéré prescrit par un organisme de réglementation indiquant que celui-ci se déroule en français;

Pour l'évaluation de votre admissibilité, votre preuve d'inscription doit contenir les informations suivantes :

- Nom de l'établissement d'enseignement (pour une formation d'appoint du sous-volet 2A et 2B) ou de l'organisme de réglementation (pour une formation d'appoint du sous-volet 3B);
- Titre du programme de formation ou du stage non rémunéré;
- Date de début des cours;
- Date prévue de fin des cours;
- Liste complète des cours;
- Durée des cours;
- Fréquence des cours (temps complet, temps partiel, en heures);
- Périodes de vacances ou d'interruptions prévues dans le calendrier de la formation;
- Nombre de crédits pour les formations de niveau universitaire;
- Nombre total d'heures de formation pour les formations de niveau collégial ou professionnel.

Veuillez vous assurer que votre preuve d'inscription contient les informations mentionnées ci-dessus. Si ce n'est pas le cas, contactez l'établissement d'enseignement ou l'organisme de réglementation afin de faire ajouter les informations manquantes.

3. Une preuve de votre statut d'immigration parmi les documents suivants : confirmation de résidence permanente, permis de travail ou permis d'étude délivré par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Certificat de sélection du Québec (CSQ), Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) et certificat de citoyenneté canadienne;
4. La prescription de l'organisme de réglementation;

Document facultatif :

- L'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec.

## Documents à transmettre au Ministère pour les frais de garde

- Reçus de paiement de vos frais de garde datant de moins de trois mois (le cas échéant);
- Le document d'immigration où figurent les noms de vos enfants à charge nés à l'extérieur du Canada ou l'acte de naissance de chacun de vos enfants à charge nés au Canada (le cas échéant);
- Une preuve de la reconnaissance de la déficience ou de l'incapacité d'un enfant majeur à charge handicapé (le cas échéant).



Vous devez joindre, en ligne, à votre demande, les documents requis pour l'évaluation par le Ministère de votre admissibilité au programme.

## Documents à joindre durant votre participation à la formation d'appoint ou au stage non rémunéré pour recevoir l'aide financière du programme

1. Le formulaire de déclaration d'assiduité (A-9118-FO) à soumettre mensuellement en ligne 15 jours après sa réception;
2. Au début de chaque session de formation d'appoint du sous-volet 2A et 2B : Une preuve de réussite de cours pour la session précédente, ainsi qu'une preuve de participation à la nouvelle session, toutes les deux indiquant la liste des cours.

---

## Soumettre votre demande en ligne à partir de votre compte Arrima

Il est important de fournir tous les renseignements demandés ainsi que tous les documents exigés, sans quoi votre demande d'aide financière pourrait être refusée.

1. Remplissez toutes les sections du formulaire à l'écran.
2. Signez le formulaire à la section 4, 7 et 8, en suivant les instructions pour ajouter une signature électronique au document PDF que vous trouverez à la page suivante.
3. Joignez les documents exigés.

---

## Pour plus d'information

Consultez notre site Web à l'adresse : <https://www.quebec.ca/emploi/reconnaissance-etudes-experience/faire-reconnaitre-competences-acquises-etranger/aide-financiere>.

Vous pouvez communiquer avec notre Centre de contacts clientèle au 514 864-9191 si vous êtes de la région de Montréal ou au 1 877 864-9191 (sans frais) de partout ailleurs au Québec. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel en remplissant le formulaire électronique suivant : [Formulaire](#).

---

## Instructions pour ajouter une signature électronique au document PDF

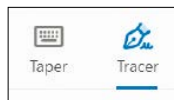
1. Naviguez jusqu'à la page où vous souhaitez insérer votre signature.
2. Cliquez sur l'onglet **Outils**.
3. Cliquez sur l'icône **Remplir et Signer**.



4. Dans le panneau supérieur des fonctions, cliquez sur **Signer soi-même**.



5. Sélectionnez **Ajouter une signature** dans le menu déroulant. Une boîte contextuelle s'ouvrira. Sélectionnez l'option « Taper » pour écrire votre nom à l'aide du clavier ou l'option « Tracer » pour tracer votre signature à l'aide de la souris.



6. Cliquez sur **Appliquer**.
7. Cliquez de nouveau sur **Signer soi-même** dans le panneau supérieur des fonctions.
8. Sélectionnez votre signature et défilez avec le curseur pour la déposer à l'endroit souhaité.



Vous remplissez le présent formulaire pour :

Une seule case doit être cochée. ►  Une nouvelle demande  Une modification à une demande existante au Ministère

Vous devez inscrire vos noms et prénoms en lettres majuscules comme ils figurent sur votre document d'immigration.

## 1. Renseignements sur votre identité, votre adresse de résidence et votre aide financière

►    
Nom de famille à la naissance Prénom(s)

Vous devez indiquer votre adresse courriel personnelle.

►    
Adresse courriel Téléphone

Vous devez indiquer l'adresse du domicile où vous demeurez actuellement au Québec.

►    
Adresse et nom de la rue Appartement

Votre numéro de référence individuel est indiqué sur votre Certificat de sélection du Québec ou sur votre Certificat d'acceptation du Québec ou sur toutes autres correspondances personnelles du Ministère.

►    
Ville Code postal

Votre numéro (IUC) est indiqué sur votre document d'immigration qui vous a été remis par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

►     
Numéro de référence individuel (Québec) Numéro d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IUC) Date de naissance (année/mois/jour)

Vous devez fournir votre numéro d'assurance sociale (NAS) ou votre numéro d'identification-impôt (NII) ou votre numéro d'identification temporaire (NIT) pour que nous puissions vous verser vos allocations.

►    
Numéro d'assurance sociale Numéro d'identification-impôt (NII)

Si vous fournissez un numéro temporaire, il est important d'indiquer sa date d'expiration.

►    
Numéro d'identification temporaire (NIT) Date d'expiration du NAS, NII ou NIT

**Veillez cocher votre statut d'immigration.**

Êtes-vous une personne :

- Une seule case doit être cochée. ►  Citoyenne canadienne naturalisée;
- Résidente permanente;
- En séjour temporaire ayant un permis de travail d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada;
- Titulaire d'un Certificat d'acceptation du Québec pour le travail ou les études;
- Titulaire d'un Certificat de sélection du Québec.

Veillez noter que vous ne pouvez pas recevoir deux aides financières gouvernementales en même temps. Vous devez donc entreprendre toutes les démarches nécessaires pour mettre fin aux allocations que vous receviez actuellement à compter de la date de début de l'aide financière du programme qui vous sera versée si vous êtes admissible.

Il se pourrait que vous ayez à rembourser des montants que vous avez reçus d'un autre organisme ou d'un autre ministère si vous avez reçu une aide financière du programme pour la même période. Nous vous invitons donc à vérifier cela auprès de la personne responsable de l'aide financière dans l'organisme ou ministère concerné.

**Ainsi, veuillez nous indiquer si vous recevez :**

- De l'aide financière aux études du ministère de l'Éducation du Québec ou du ministère de la Santé et des Services sociaux ? Oui    Non
  
- Des allocations de francisation du Ministère ? Oui    Non
  
- Des prestations d'un autre programme de formation d'un autre ministère ou d'un autre organisme gouvernemental ? (par exemple : Services Québec) Oui    Non

Si vous avez répondu par « Oui » à une ou plusieurs de ces questions, veuillez indiquer la date à laquelle le versement de l'aide financière que vous recevez prendra fin : \_\_\_\_\_

Si votre demande est admissible, le Ministère se basera sur la date que vous avez mentionnée ci-dessus pour déterminer la date de début de votre aide financière du PAFFARC et pourrait vous verser des allocations rétroactivement jusqu'à concurrence de huit semaines précédant la présentation de votre demande.

---

## 2. Renseignement sur votre formation d'appoint suivie dans un établissement d'enseignement ou sur votre stage non rémunéré prescrit par un organisme de réglementation

Pour être admissible à l'aide financière récurrente pour la participation à la formation d'appoint, y compris un stage non rémunéré prescrit par un organisme de réglementation, la preuve d'inscription que vous devez fournir doit donc contenir la date de début de votre formation d'appoint ou de stage. Consultez la section « Documents à joindre à votre demande » pour plus d'information à ce sujet.

Avez-vous débuté ou débuterez-vous dans les trois prochaines semaines votre formation d'appoint ou votre stage non rémunéré ? Oui    Non

Si vous avez répondu par « Non », vous devez attendre au moins trois semaines avant le début de votre formation ou votre stage non rémunéré avant de soumettre votre demande.

Quel type de formation d'appoint ou stage non rémunéré prescrit par un organisme de réglementation suivez-vous ?

Une seule case doit être cochée. ►  Temps complet (sous-volet 2A du programme)  Temps partiel (sous-volet 2B du programme)  
 Stage non rémunéré prescrit (sous-volet 3B du programme)

Inscrivez les informations en caractères d'imprimerie. ► \_\_\_\_\_  
Nom de l'établissement d'enseignement ou de l'entreprise pour le stage non rémunéré

\_\_\_\_\_   
Code de la formation d'appoint suivie ou nom du poste occupé pour le stage non rémunéré

\_\_\_\_\_   
Titre de la formation d'appoint suivie (ne s'applique pas pour le stage non rémunéré)

\_\_\_\_\_   
Durée de la formation d'appoint ou du stage non rémunéré (semaines ou heures)    Nombre d'heures par semaine

\_\_\_\_\_   
Nombre de crédits par session (ne s'applique pas pour le stage non rémunéré)

Inscrivez la date de début de votre formation ou de votre stage et la date de fin si elle est connue. ► \_\_\_\_\_   
Date de début prévue (année/mois/jour)    Date de fin prévue (année/mois/jour)

► Est-ce qu'un organisme de réglementation vous a prescrit la formation d'appoint ou le stage non rémunéré ?    Oui    Non

Si oui, lequel ?

Nom de l'organisme de réglementation

Vous devez répondre par oui ou par non aux trois engagements.

### ► 3. Engagement

Je m'engage à suivre la formation jusqu'à la fin :    Oui    Non

Si vous devez interrompre votre formation d'appoint ou votre stage non rémunéré, veuillez aviser le Ministère dans les plus brefs délais. Tout arrêt de formation d'appoint ou de stage non rémunéré entraîne l'arrêt des versements de l'aide financière. Si vous avez reçu une aide financière alors que vous avez cessé votre formation d'appoint ou stage non rémunéré, vous devrez rembourser au Ministère toutes les sommes que vous avez reçues à partir de la date d'abandon de la formation d'appoint ou du stage non rémunéré. Le Ministère se réserve le droit de vous demander les pièces justificatives des raisons de votre abandon.

Je m'engage à suivre ma formation d'appoint ou mon stage non rémunéré d'une façon assidue et à déclarer mes absences au Ministère durant toute la période de mon admissibilité à l'aide financière :    Oui    Non

Les absences non motivées de cinq jours ouvrables et plus durant le même mois peuvent conduire à la déduction des sommes correspondant aux jours d'absence sur le versement de l'aide financière pour le mois suivant. De plus, si l'absence non motivée dépasse les 10 jours durant le même mois, l'aide financière sera alors suspendue et une preuve de fréquentation émanant de l'établissement d'enseignement ou de l'organisme de réglementation pourrait vous être demandée par le Ministère afin de poursuivre le versement de l'aide financière. En outre, à défaut de déclarer vos absences en transmettant le formulaire de déclaration d'assiduité (A-9118-FO) au Ministère dans les délais prescrits, l'aide financière pourrait être suspendue et votre dossier pourrait être fermé. Toute aide financière versée en trop pour les journées d'absence pourrait vous être réclamée par le Ministère.

Lorsqu'un motif d'absence que vous avez fourni est accepté par le Ministère (par exemple pour une hospitalisation, un arrêt maladie ou un décès d'un proche), l'aide financière est maintenue pour un maximum de 10 jours d'absence. Si l'absence dépasse 10 jours, le versement est suspendu après le 11<sup>e</sup> jour jusqu'à la reprise de votre formation d'appoint. Une preuve de fréquentation de la formation émanant de l'établissement d'enseignement ou de l'organisme de réglementation pourrait vous être exigée par le Ministère. Il appartient au Ministère d'évaluer si l'absence est motivée ou non en fonction des motifs et des pièces justificatives que vous avez fournies et des informations reçues de l'établissement d'enseignement ou de l'organisme de réglementation.

En outre, à défaut de déclarer vos absences en transmettant le formulaire de déclaration d'assiduité (A-9118-FO) au Ministère dans les délais prescrits, l'aide financière pourrait être suspendue et votre dossier pourrait être fermé. Toute aide financière versée en trop pour les journées d'absence pourrait vous être réclamée par le Ministère.

Je m'engage à ne pas recevoir d'autres allocations dans le cadre d'un autre programme ou d'une autre mesure de formation du Ministère ou d'un autre organisme ou ministère :    Oui    Non

### 4. Aide financière pour les frais de garde

Demandez-vous une aide financière pour le remboursement des frais de garde de vos enfants à charge ou enfants majeurs à charge ?    Oui    Non

Si vous avez coché « Non », allez à la section 5 du formulaire.

Si vous avez coché « Oui », veuillez remplir la section ci-dessous.

#### 4.1. Déclaration pour la garde des enfants durant votre formation

Je comprends et j'accepte ce qui suit :

- Ma conjointe ou mon conjoint ne reçoit pas d'allocation de frais de garde du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ;
- Ma conjointe ou mon conjoint et moi-même ne recevons pas d'allocation de frais de garde d'un programme ou d'une mesure d'un autre organisme ou ministère ;
- Ma conjointe ou mon conjoint est incapable d'assurer la garde de mon ou de mes enfants à charge pendant ma formation d'appoint ou mon stage non rémunéré ;
- Je m'engage à fournir, sur demande, les originaux de mes reçus de frais de garde ;
- Je suis au courant que les renseignements que je soumetts seront vérifiés par le Ministère et que celui-ci pourra cesser de me verser des allocations ou même m'obliger à rembourser les sommes reçues si je fournis des renseignements ou des documents faux ou trompeurs ;
- J'ai pris connaissance des modalités et des conditions d'admissibilité du Programme d'aide financière pour la formation d'appoint en reconnaissance des compétences ;
- J'autorise le service de garde ou la personne qui garde mes enfants à fournir les renseignements demandés dans l'attestation de garde. Je suis au courant que la personne signataire de l'attestation devra apposer ses initiales sur toute facture ou modification apportée au document ;
- Je m'engage à informer le Ministère de tout changement concernant la garde de mes enfants jusqu'à ce que ma formation d'appoint ou mon stage non rémunéré soit terminé.

N'oubliez pas de lire, de signer et de dater la déclaration.

\_\_\_\_\_  
Votre signature

\_\_\_\_\_  
Date (année/mois/jour)

#### 4.2. Renseignements sur l'identité du fournisseur de service

##### Services de garde régis par le ministère de la Famille

Garderie

Garde en milieu familial

Centre de la petite enfance (CPE)

##### Services non régis par le ministère de la Famille

Garde en milieu familial

Garde en milieu scolaire

Camp de jour

Inscrivez les informations en caractères d'imprimerie.

\_\_\_\_\_  
Nom du service de garde ou de l'établissement d'enseignement (s'il y a lieu)

\_\_\_\_\_  
Nom de famille et prénom (personne responsable de la garde des enfants)

\_\_\_\_\_  
Adresse

\_\_\_\_\_  
Numéro de téléphone

\_\_\_\_\_  
Numéro de permis (s'il y a lieu)



Remplissez cette section uniquement si vos enfants fréquentent des services de garde différents.

**Services de garde régis par le ministère de la Famille**

**Services non régis par le ministère de la Famille**

- Garderie
- Garde en milieu familial
- Centre de la petite enfance (CPE)

- Garde en milieu familial
- Garde en milieu scolaire
- Camp de jour

Inscrivez les informations en caractères d'imprimerie.

Nom du service de garde ou de l'établissement d'enseignement (s'il y a lieu)

Nom de famille et prénom (personne responsable de la garde des enfants)

Adresse

       
 Numéro de téléphone      Numéro de permis (s'il y a lieu)

Veuillez joindre :

- Le document d'immigration où figurent les noms de vos enfants à charge nés à l'extérieur du Canada ou l'acte de naissance de chacun de vos enfants à charge nés au Canada ;
- Le reçu de paiement de vos frais de garde.

**4.3. Renseignements sur le service fourni**

Inscrivez en caractères d'imprimerie le nom et le prénom de chacun des enfants.

	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>e</sup> enfant	3 <sup>e</sup> enfant	4 <sup>e</sup> enfant
Nom				
Prénom				
Date de naissance (année/mois/jour)				
Frais de garde par jour	\$	\$	\$	\$
Somme totale payée par le parent par semaine	\$	\$	\$	\$

Inscrivez la somme exacte payée par le parent pour chaque jour de garde.

Horaire de garde	Durée	Durée	Durée	Durée
Lundi	De h à h	De h à h	De h à h	De h à h
Mardi	De h à h	De h à h	De h à h	De h à h
Mercredi	De h à h	De h à h	De h à h	De h à h
Judi	De h à h	De h à h	De h à h	De h à h
Vendredi	De h à h	De h à h	De h à h	De h à h

## 5. Aide financière pour les frais de transport ou de trajet

Veillez noter qu'aucune allocation de transport ou de trajet ne vous sera accordée si la distance entre votre domicile et le lieu où se déroulent les activités de formation est inférieure à un kilomètre, sauf si vous démontrez la nécessité du recours au transport en commun. Il appartient au Ministère d'évaluer si les frais de transport seront offerts.

Est-ce que vous suivez votre formation d'appoint ou votre stage non rémunéré prescrit par un organisme de réglementation à temps complet ?

Oui      Non

Si vous avez coché « Oui », demandez-vous une aide financière pour le remboursement de frais de transport en commun\*, de frais de trajet\*\* ou ne demandez-vous aucun remboursement ?

Frais de transport en commun      Frais de trajet      Aucun remboursement

Si vous avez coché « Aucun remboursement », allez à la section 6 du formulaire.

Si vous avez coché « Frais de transport en commun » ou « Frais de trajet », veuillez indiquer l'adresse du lieu de la formation d'appoint ou du stage non rémunéré prescrit par un organisme de réglementation :

\_\_\_\_\_

Adresse et nom de la rue

\_\_\_\_\_

Ville

Code postal

\* Si vous avez accès au transport en commun dans votre ville, vous devez choisir cette option à moins que votre formation d'appoint ne se donne dans une autre ville, où vous n'avez pas accès au transport en commun.

\*\* L'aide financière de trajet est offerte à la personne qui suit en présentiel une formation d'appoint à temps complet ou sous forme de stage non rémunéré et qui réside dans une localité où il n'y a pas de transport en commun qui lui permettrait de se déplacer entre son domicile et le lieu où se déroule la formation ou le stage.

Référez-vous à la section Renseignements généraux pour plus d'information sur les renseignements personnels communiqués en vertu du présent formulaire.

## 6. Protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels que vous fournissez dans le présent formulaire sont nécessaires au traitement de votre demande d'aide financière ainsi qu'à l'évaluation par le Ministère de votre intégration au marché de travail québécois en lien avec la formation d'appoint suivie. Ils seront traités de manière confidentielle et ne seront consultés que par les personnes qui sont mandatées pour les recevoir au sein du Ministère et lorsque ces renseignements sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

L'accès à ces renseignements est réservé aux seules personnes autorisées en vertu des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1). Vous avez le droit de connaître les renseignements qui vous concernent et, s'il y a lieu, de faire corriger tout renseignement inexact en adressant une demande écrite au responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels. Ses coordonnées sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/immigration/acces-information>.

Les renseignements personnels vous concernant seront traités de manière confidentielle et ne peuvent être divulgués qu'avec votre consentement ou, sinon, qu'en conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Ces renseignements peuvent également être utilisés par le Ministère à des fins d'étude, de statistique, d'évaluation de programme ou pour vous communiquer toute information susceptible d'avoir une incidence sur votre demande.

## 7. Consentements

Dans le but de permettre au Ministère d'évaluer votre intégration au marché du travail québécois en lien avec la formation d'appoint ou le stage non rémunéré que vous avez suivi, le Ministère souhaite pouvoir entrer en contact avec vous pour réaliser des études (sondages, groupes de discussion, etc.). Cette prise de contact interviendra au plus tard cinq ans après la fin de votre processus de reconnaissance des compétences et permettra d'évaluer votre participation au Programme d'aide financière pour la formation d'appoint en reconnaissance des compétences, votre obtention d'un permis d'exercice (s'il y a lieu) et votre obtention d'un emploi à la hauteur de vos compétences au Québec.

Votre participation au processus d'évaluation de votre intégration au marché du travail québécois est volontaire et votre refus n'aura aucune incidence sur les décisions gouvernementales prises à votre égard ou sur votre admissibilité aux différents services gouvernementaux. Vous pouvez aussi mettre fin à votre autorisation en tout temps en communiquant avec le Ministère, et ce, sans conséquence négative ou préjudice et sans avoir à justifier votre décision.

Notez que votre réponse est facultative.

► J'autorise le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration à entrer en contact avec moi pour réaliser des études en lien avec mon parcours de reconnaissance de mes compétences. Oui      Non

Notez que votre autorisation est obligatoire.

► J'autorise le Ministère à transmettre à l'établissement d'enseignement où je participe à ma formation d'appoint ainsi qu'à l'organisme de réglementation ayant prescrit ma formation mes renseignements suivants : nom, prénom, adresse courriel, adresse de correspondance, numéro de téléphone et information sur le cheminement de ma formation d'appoint ainsi que les informations relatives à ma prescription de l'organisme de réglementation. J'accepte aussi que l'établissement d'enseignement où je suis ma formation d'appoint ainsi que l'organisme de réglementation ayant prescrit ma formation d'appoint transmettent au Ministère les renseignements indiqués.

N'oubliez pas de lire, de signer et de dater la déclaration.

►    
Votre signature Date (année/mois/jour)

## Déclaration

Je comprends et j'accepte ce qui suit :

Tous les renseignements fournis et inscrits dans ce formulaire sont véridiques, complets et exacts. Toutes les photocopies des documents fournis en appui à ma demande sont des reproductions exactes et complètes des documents originaux.

Le Ministère peut exiger que je lui fournisse des preuves écrites pour appuyer les renseignements fournis dans ma demande d'aide financière.

Je m'engage à respecter les conditions d'admissibilité et les conditions liées à ma participation à la formation d'appoint. Je comprends que des absences répétitives et non motivées ou un problème grave de comportement entravant le bon fonctionnement de la formation peuvent conduire à la cessation du versement des aides financières et à une demande de remboursement des sommes versées en trop par le Ministère.

N'oubliez pas de lire, de signer et de dater la déclaration.

►    
Votre signature Date (année/mois/jour)